

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 13 mai 2026**

Date de la convocation : 6 mai 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Jean-Marc ARBERET, Jean-Michel BALEIX, Jean-Patrick BAZILE, Claude BORDE-BAYLACQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Nathalie CABANNES, Thierry CARRERE, Virginie CASTEROT, Christine CONTE, Antoine DRASCHLER, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE, Philippe LABORDE-RAYNA, Jean-Pierre LANNES, Ivan LANTA, Virginie LEENKNEGT, Jérôme MARBOT, Karine PÉRÉ, Frédéric PLANELLS, Bernard PEYROULET, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Marie-Claire NÉ), Pierre HAMELIN (a suppléé Michel BERNOS), Marianne LAJARIGE (a suppléé Emilie ALONSO), Marie-Christine MAILLOT (a suppléé Frédéric CLABÉ)

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Emmanuelle CAMELOT, Nathalie FRANCO, Didier LARRAZABAL.

ETAIT REPRESENTÉ :

Jean LACOSTE a donné pouvoir à Patrick BURON.

Secrétaire de séance : Virginie LEENKNEGT

**N° 3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Après avoir déterminé leur nombre, il appartient à l'assemblée de procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions fixées par les articles L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sur renvoi de l'article L.5211-2.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte de candidature n'est exigé et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Il est procédé successivement à l'élection de chaque vice-président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Le Président invite les délégués qui le souhaitent à présenter leur candidature et fait procéder à l'élection.

Election du 1er Vice-Président

Candidature : Monsieur Thierry CARRERE

Résultats du scrutin :

Inscrits : 31

Votants : 28

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 27 // Thierry CARRERE 27

Monsieur Thierry CARRERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé 1er Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2ème Vice-Président

Candidature : Monsieur Bernard PEYROULET

Résultats du scrutin :

Inscrits : 31

Votants : 28

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 28 // Bernard PEYROULET 28

Monsieur Bernard PEYROULET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Jean-Pierre LANNES

La Secrétaire de séance,



Virginie LEENKNEGT